

2014/6269 - Décision modificative n° 4 (Direction des Finances) (BMO du 20/01/2014, p. 186)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, à propos de budget, comme nous l'avons vu au budget primitif, la réduction des dotations de l'Etat est engagée et pourrait se prolonger au delà même de 2015. De nouveaux efforts pourraient être également demandés aux collectivités.

Tout cela participe, bien sûr, à la réduction de la dépense publique, comme est censée y contribuer la rationalisation des compétences et de l'organisation territoriale.

La semaine dernière, si j'ai bien écouté, François Hollande a affirmé sa volonté d'en finir avec, je cite : « *les enchevêtements, les doublons et les confusions* » dans les collectivités territoriales, pour rationaliser leur gestion et réduire les dépenses publiques.

Cette réforme et les annonces du Président, si elles sont menées à terme, marqueraient la fin de l'approche jacobine dans l'organisation des pouvoirs. Rompre avec l'uniformité, créer des structures adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque territoire, c'est à notre avis une excellente avancée institutionnelle.

Le Président de la République a aussi annoncé son intention de faire 50 milliards d'euros d'économies d'ici 2017. Et en assurant qu'il passera par des mesures d'économies, plutôt que par l'augmentation des impôts, bien malin qui peut dire si la réforme territoriale contribuera à cette recherche d'économies et à la réduction de la dépense publique.

Un des arguments avec la métropole est de mettre en avant la simplification pour les usagers. Très bien, nous approuvons tout ce qui améliore le service aux usagers, c'est d'ailleurs une des raisons d'être de la métropole.

Mais où seront les économies ? Sur les dépenses de personnel qui constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement ? Alors, dans ce cas-là, que répondez-vous aux syndicats qui attendent une harmonisation vers le haut du régime indemnitaire pour les 3 000 agents du Conseil Général qui rejoindront la future métropole ?

Sous couvert de rationalisation et de simplification, il ne faudrait pas générer de nouvelles dérives.

L'expérience des transferts de compétences intervenus de l'Etat vers les Collectivités locales démontre l'existence d'un certain nombre d'effets. S'ils se traduisent souvent par une amélioration du service public rendu, ils se soldent financièrement par une progression des dépenses. Des effets mécaniques se mettent en marche, créant une pression forte sur la hausse des charges.

C'est le cas des alignements « structurels » qui conduisent le plus souvent à un alignement par le haut, en prenant en compte la mieux-disante des collectivités.

Pour la métropole, l'opération pourrait se traduire par des coûts induits réels à très court terme ou, au minimum, par une relative neutralité financière. Quant à l'impact financier à long terme, il reste à démontrer, sauf à faire des arbitrages forts et des réorganisations en profondeur, y compris au niveau des personnels.

Mais pour la Gauche, s'attaquer de front à ces dépenses, ce serait sans doute trop lui demander, ce serait sans doute se faire hara-kiri. Bref, avant qu'un début d'économie n'apparaisse, hormis des dépenses de stylos, la banquise aura eu le temps de fondre.

Pourtant, les Collectivités territoriales doivent s'engager dans des plans d'économie budgétaire, c'est inévitable et pour le moment, on voit surtout se profiler des hausses d'impôts, notamment à Lyon.

Dans notre ville, le point de fiscalité est à 3 millions d'euros. Si vous êtes réélu, on peut donc estimer que les Lyonnais payeront sur le prochain mandat, au minimum, je dis bien au minimum, 18 millions d'euros en plus, rien que de votre fait. C'est la seule certitude que peuvent avoir les Lyonnais sur votre gestion à venir si vous retrouvez votre fauteuil début avril. Nous le dirons sur le terrain lyonnais dans les semaines à venir. Je tenais à le dire ici, dans cette enceinte, au moment où nous votons la décision modificative n° 4 du budget. Merci de votre attention.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, lasse du peu de réponses aux questions posées sur un dossier qui nous est cher, c'est vers l'adjoint aux finances que je me tourne à l'occasion de ce dossier sur une décision budgétaire modificative. Ce dossier cher, dans les deux sens du terme, dont il s'agit est bien entendu, celui de Cap Canal, vous l'aurez deviné.

Depuis six ans, nous n'avons cessé d'intervenir pour dire que la Ville de Lyon n'a pas à financer une chaîne de télévision éducative. Depuis six ans, nous dénonçons, comme le disait mon Collègue Emmanuel Hamelin lors du Conseil municipal de décembre 2013, les sommes colossales englouties dans le financement de cette chaîne.

Depuis trois ans, nous constatons, mois après mois, que les recherches de partenariats n'aboutissent pas : MGEN, Conseil Général du Nord, Communauté Urbaine de Rennes et aussi la société Fleurus Presse, pour ne pas tous les citer.

La dernière planche de salut, c'était le partenariat avec l'Ecole Normale Supérieure de Lyon. Mais qu'en est-il ? L'entrée de l'ENS au capital ayant été refusée par les actionnaires, il est resté la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens qui a été effective en 2012 et en 2013.

Malgré le « Dormez bonnes gens » que nous avons pu entendre en novembre de la part de M. Fournel, nous apprenons, et c'est la nouveauté, que l'ENS a décidé d'arrêter les frais !

C'est donc désormais la seule Ville de Lyon qui supporte la majeure partie du coût de Cap Canal.

Depuis le début de ce mandat, ce sont au bas mot, 4 millions d'euros qui ont été engloutis dans cette aventure. Va-t-on encore continuer longtemps à entretenir une danseuse, Monsieur l'Adjoint aux Finances ?

Encore une fois, nous le redemandons, il est temps d'arrêter les frais et de mettre un terme à cette gabegie. Merci.

M. LE MAIRE : Quelques mots de réponse. D'abord à M. Broliquier pour lui dire que je lui rappelle qu'en ce qui concerne les impôts, et grâce à la gestion qu'on a fait depuis 13 ans, Lyon est parmi les villes de plus de 200 000 habitants, hors Paris, la ville la moins imposée sur la taxe foncière et que pour ce qui concerne la taxe d'habitation, c'est la troisième ville la moins imposée, après Toulouse et Nice, et Nice vient de voir ses impôts augmentés de manière relativement importante et je vous ai dit que la dette avait augmenté de manière formidable.

Quand vous parlez de la construction de la métropole dans la politique politique en disant : « si vous dites que vous réduisez, on va dire aux syndicats... ». Non, Monsieur Broliquier, ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Ca se fait dans le moyen terme.

Chaque année, il y a un certain nombre d'agents qui partent en retraite. Il faut pouvoir redéployer les postes et faire en sorte que ce qui était consacré à un budget, puisse être redéployé sur d'autres budgets. C'est comme cela que l'on fera des économies en France.

C'est ce qu'on disait il y a quelques temps, le seul moyen de réduire la dépense publique, c'est de faire des réformes de structures. Il a fallu un certain temps pour que cela passe. Aujourd'hui, c'est passé. C'est dans cette voie qu'on s'oriente et on pourra à la fois donner plus de services au public et en même temps, réduire les dépenses. C'est cette politique que nous voulons mener et c'est pour cela que nous avons créé la métropole à Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon divers droite, Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et apparentés et Centristes et Démocrates pour Lyon – UDI, ont voté contre.)

(Adopté.)